

Compte rendu du Conseil Municipal du 23/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de TERNAT, dûment convoqué le 15/06/2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PAGEARD, Maire.

Membres présents : Jean-Paul PAGEARD, Véronique CLAUDE, Jean-François PETITJEAN, Mélanie FIEUTELLOT, Julie MOREAU, Joël JOT, Anthony FIEUTELLOT,

Véronique CLAUDE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire demande au Conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2027. Le Conseil valide à l'unanimité l'ajout du point.

1. CR du CM du 27/03/2026 :

Le CR du CM du 27/03/2026 est mis au vote pour approbation.

Délibération 1 :

Votants 7, 7 voix pour

2. Devis thermolaquage des grilles du cimetière :

Le Maire expose que, dans le cadre de la rénovation de la façade ouest de l'église (nettoyage de la façade et remplacement de la porte), il serait souhaitable de traiter les grilles du cimetière par un thermolaquage et revêtement polymère, dans la même teinte que la porte de l'église. Il présente un devis de la société Appli Color pour un montant TTC de 1 008,00 euros.

Le conseil est appelé à délibérer pour valider ce devis.

Délibération 2 :

Votants 7, 7 voix Pour

3. Devis frigo salle de convivialité

Le maire rappelle que la salle de convivialité est équipée de frigos anciens (exclusivement des dons) dont certains sont dans un état de vétusté avancé. Par ailleurs, les frigos sont étroits et ne permettent pas de revoir des plats assez larges tels que ceux fournis par les traiteurs. Plusieurs utilisateurs réguliers de la salle ont déjà exprimé leur souhait de stocker des plats de grandes largeurs.

Le maire propose l'achat d'un frigo répondant à ces exigences. Il propose un modèle présenté au conseil pour un montant de 725 € (prix livré).

Le conseil est appelé à délibérer pour valider l'achat de ce frigo

Délibération 3 :

Votants 7, 7 voix pour

4. Prix des concessions du cimetière.

Le Maire expose que dans le cadre de l'actualisation des concessions, un certain nombre d'entre elles devront être renouvelées. Le maire propose de mettre à niveau le prix des concessions afin d'être en cohérence avec les pratiques de la plupart des communes, et de financer en partie l'achat récent d'un colombarium pour un montant de 4 600 euros.

Prix proposés :

- Concession 2mx1m, 15 ans : 150 €
- Concession 2mx1m, 30 ans : 250 €
- Concession colombarium 1 case, 15 ans : 200 €
- Concession colombarium 1 case, 30 ans : 300 €

Le conseil est appelé à délibérer pour adopter le nouveau tarif

Délibération 4 :

Votants 7, 7 voix Pour

5. Taxe d'aménagement

Le Maire expose que les communes ont à leur disposition un outil fiscal leur permettant de percevoir une taxe lors de la création d'une surface bâtie (construction, transformation ou agrandissement d'un bâti). Cette taxe peut varier de 1% à 5% sur décision du conseil. Elle est destinée, entre autres, à financer les éventuels aménagements que la commune pourrait avoir à sa charge (raccordements, voirie, etc...).

Le Maire expose que compte tenu de la modération fiscale dont a fait preuve la commune (pas d'augmentation du taux communal au cours des 5 dernières années), l'instauration de cette taxe ne semble pas excessive dans ce contexte.

Il précise que les abris de jardin, serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure à 20 m² et pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (art. 165 quater E, 6° du CGI) sont exonérés de la taxe d'aménagement.

Le maire propose au conseil de délibérer pour l'adoption d'une taxe d'aménagement au taux de 1%.

Délibération 5

Votants 7, 7 voix pour

6. Devis pour l'achat d'un quad

Le maire rappelle que le Conseil a antérieurement donné un accord de principe pour l'achat d'un quad destiné à permettre le transport de diverses fournitures lors des petits travaux effectués dans la commune, ainsi que les trajets vers la déchetterie communale et vers les

captages d'eau. Ce véhicule doit également permettre d'effectuer des visites d'inspection sur le domaine forestier communal. Le montant validé était de 3000 €.

Le Maire informe le Conseil qu'il a trouvé un quad Polaris 500 de 2004, avec 8500 km, vendu 3 500 €. Ce prix est conforme au prix du marché. Il existe une alternative à cette proposition pour un quad plus petit mais suffisant pour les besoins de la commune. Il s'agit d'un modèle Hytrack ST 200, qui fait l'objet d'une offre promotionnelle au prix neuf de 2 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil opte pour l'achat du quad Hytrack neuf au prix de 2 100 €.

Délibération 6 :

Votants 7, 7 voix Pour

7. Désignation du coordonnateur communal recensement.

Le Maire expose que dans le cadre du prochain recensement qui aura lieu en 2027, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera en charge du pilotage et du suivi administratif du recensement. Il propose Mme Virginie Douchet qui possède déjà les connaissances techniques et la maîtrise des logiciels nécessaires à la réalisation de cette mission. L'indemnité correspondante sera définie ultérieurement, lorsque la dotation de l'État sera connue.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne Mme Virginie Douchet coordonnateur communal.

Délibération 7 :

Votants 7, 7 voix Pour

8. Présentation du bilan financier 2025

Chaque année, le trésor public édite des documents de synthèse présentant la situation financière de la commune à l'issue du dernier exercice comptable.

Le maire propose au conseil d'en faire une lecture. Cette synthèse met en évidence la bonne santé financière de la commune avec une capacité d'autofinancement (CAF) (ou épargne nette) de 47 000 € (contre 12 000 euros en 2021).

Le fonds de roulement (FDR) est de 74 725€, soit 16 mois de charges réelles (il est recommandé que le FDR représente au moins 4 mois de charges réelles.).

9. Mis en service de l'application « Intra Muros »

Le Maire rappelle la fonction de cette application et son mode de fonctionnement. Il insiste sur l'importance de disposer d'un vecteur de communication entre la commune et les administrés. Le maire propose d'instaurer une session de prise en main de cette application pour aider les personnes les moins à l'aise avec ce genre d'outil à l'installer et à se l'approprier.

10. Organisation d'une collecte des déchets verts pour les personnes âgées.

Le maire expose que certaines personnes âgées éprouvent des difficultés pour apporter leurs déchets verts à la déchetterie municipale. Il propose donc d'instaurer un service de collecte à la demande, à des dates prédéfinies, pour la période de mai à septembre.

Ce service s'adressera exclusivement aux personnes âgées qui rencontrent des difficultés pour évacuer leurs déchets verts.

Le quad de la commune trouvera une utilisation dans la réalisation de ce service. Les modalités de mise en œuvre et l'organisation du service seront définies lorsque les moyens nécessaires seront disponibles.

11. Déplacement des containers d'apport volontaire.

Le Maire rappelle la note d'information qui a été diffusée à la population à ce sujet. Il rappelle la nécessité de déplacer les containers pour respecter le cahier des charges du prestataire et anticiper une évolution de la collecte. L'achat de la parcelle a été nécessaire pour effectuer ce déplacement, la commune ne disposant pas de foncier adapté.

Afin de limiter l'impact visuel pour les riverains, des panneaux brise vue seront installés. Un arrêté interdira également le dépôt de verre entre 20h et 8h afin de limiter les nuisances sonores.

12. Création d'une place de stationnement PMR

Le Maire rappelle que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 définit le principe de l'accessibilité des ERP aux Personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi la place libérée par les containers d'apport volontaire sera réutilisée pour créer une place de stationnement réservée aux PMR. Un panneau correspondant sera apposé sur le mur du préau.

13. Point sur le SDAEP

Le Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable est un préalable obligatoire avant la mise en œuvre des travaux de remise à niveau du réseau de distribution. C'est une opération administrative et technique lourde qui est pilotée par la CCAVM pour le compte des communes qui ont adhéré au projet collectif (dont Ternat).

La première phase a été lancée en mars. Un technicien de la société Verdi (prestataire mandaté) a réalisé une visite approfondie des installations de la commune et rédigé un premier compte rendu. A l'automne, il sera procédé à une géolocalisation des installations.

L'objectif est de réaliser un diagnostic complet du réseau sur la base duquel seront effectuées les préconisations techniques pour la remise à niveau de notre réseau. Ce diagnostic devrait être finalisé dans le courant de l'année 2027, ce qui devrait permettre de programmer les travaux en 2028.

Ces opérations préalables sont obligatoires pour nous permettre d'obtenir les subventions indispensables (espérées à hauteur de 80%) à la réalisation des travaux très coûteux (environ 250 000 €).

14. Point sur les travaux engagés.

- Remplacement des compteurs d'eau. Ce chantier a pris beaucoup de retard à cause de difficultés d'organisation rencontrées par l'entreprise. Il devrait enfin débuter fin juin et s'achever avant la fin de l'été.
- Installation de la réserve incendie. Situation et calendrier identiques aux compteurs d'eau.
- Porte de l'église : La porte a été démontée et remplacée par une porte provisoire. La nouvelle porte devrait être mise en place avant la fin juillet.
- Électrification du chauffage du rez-de-chaussée du bâtiment mairie : travaux terminés mi-juin. Les radiateurs de chauffage central ont été laissés en place et neutralisés. Désormais, la chaudière fuel alimente exclusivement les radiateurs du logement communal. L'ensemble du rez-de-chaussée est chauffé en électrique.
- Remplacement du grillage sur le mur de clôture de la cour de la mairie : sera réalisé dans le courant de l'été. Ces travaux sont pris en charges par le propriétaire mitoyen.

15. Animations culturelles

Une fête des voisins est programmée le 19 juillet, organisée par l'Amicale St Claude avec le soutien de la commune. D'autres animations sont programmées par l'Amicale St Claude.

Véronique CLAUDE, 1^{ère} Adjointe en charge des animations culturelles anime un atelier de libre expression permettant aux conseillers de faire part de leurs attentes et propositions afin de relancer une cohésion dynamique du village à travers différentes animations portées par la commune.

Les conclusions de cet atelier seront réunies dans un document annexé au présent compte rendu.

16. Informations diverses

Joël JOT qui représente la commune au SIGFRA et au SDED 52 présente au conseil un compte rendu des réunions auxquelles il a participé au sein de ces instances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.